

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 282-08-1913 du 9 août 1913, promulguant

n° 282-08-1913

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

9 août 1913

Numéro JO

n° 202 du 31/08/1913

Date du numéro

31 août 1913

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 19 juin 1913 portant classement de la Station thermale de Korbous (Tunisie)

**Vu** la circulaire ministérielle du 2 juillet 1913, n° 11, prescrivant l'insertion du décret précité aux Publications Officielles des Colonies ;

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, —. Est promulgué à la Côte Française des Somalis pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le décret du 9 juin 1913 portant classement de la station thermale de Korbous (Tunisie).

#### Art. 2

— Le présent arrêté, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

**A. BONHOURE.**